



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9
Téléphone : (418) 525-0040
Télécopieur : (418) 525-0740
collectif@pauvrete.qc.ca www.pauvrete.qc.ca

Québec, le 18 juin 2010

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mesdames, Messieurs les députés,

Le 6 juin dernier, le gouvernement du Québec a dévoilé son second plan d'action en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, intitulé *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale*.

Prise dans les urgences de fin de session, l'Assemblée nationale a eu d'autres préoccupations la semaine dernière. Tout de même, le ministre responsable a eu l'occasion de dire quelques mots sur le plan d'action. Le Collectif désire ramener à votre attention cette question très importante pour l'ensemble de la société québécoise.

En effet, au cœur de la démocratie se situent les enjeux de la dignité et de l'égalité en droits. La pauvreté fait obstacle à la réalisation des droits d'une partie importante des citoyenNEs et elle affecte la qualité de vie de la société tout entière, comme le démontrent les plus récentes études sur l'égalité et le progrès social.

En 2004, dans la foulée de l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le premier plan d'action gouvernemental contre la pauvreté, insuffisant à bien des égards, n'a pas soulevé beaucoup de passions : un élan était donné, on avait un horizon de 10 ans pour devenir une société avec moins de pauvreté, le plan pouvait sembler plausible et acceptable pour plusieurs.

Six ans plus tard, la situation a bien changé. Les progrès accomplis par la conjonction de la croissance économique et des mesures du plan qui amélioraient le revenu (le soutien aux enfants et, pour une moindre part, la prime au travail) se sont arrêtés. Les séquelles de la crise économique sont plus durement vécues par ceux et celles dont les conditions de vie sont plus précaires.

On s'attendait donc à ce que le gouvernement, s'appuyant sur ce qui avait réussi dans le premier plan, poursuive notamment dans la voie du relèvement des revenus – comme l'oblige la Loi. On souhaitait qu'il articule une vision, des objectifs précis, un échéancier et des moyens pour que l'année 2013 marque l'entrée du Québec dans les rangs des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté.

Malheureusement, une fois de plus, les considérations de réduction du déficit des finances publiques ont prévalu sur la prise en compte des devoirs de l'État face aux inégalités, bien que celles-ci affectent la vie collective et plongent une partie de nos concitoyenNEs dans un déficit humain inacceptable.

Le nouveau plan d'action gouvernemental ne nous apparaît pas recevable : il n'améliore pas les conditions de vie des personnes qui vivent dans la pauvreté, il ne tend pas vers la réalisation de leurs droits économiques, sociaux et culturels, il ne tient pas compte de leur expertise ni de celle des organisations qui défendent leurs droits.

En mars dernier, dans notre document *Éliminer la pauvreté : trop de bonnes raisons... pour ne pas le faire*, nous avons fait la démonstration des convergences politiques, économiques, scientifiques et citoyennes qui rendent incontournable une véritable lutte à la pauvreté. Ce plan en fait fi.

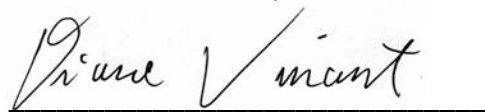
Mesdames et messieurs les parlementaires, nous vous rappelons qu'il y a huit ans, porté par la volonté populaire, le Québec s'est donné une loi pour combattre la pauvreté. Le 14 mai 2009, nous avons porté à l'Assemblée nationale la pétition *MISSION COLLECTIVE : 100 000 citoyenNEs*, appuyéEs par 1000 organisations, vous demandaient de veiller à ce que cette loi porte ses fruits en vous indiquant les solutions à mettre en œuvre. L'automne dernier, à travers les 17 régions du Québec, des centaines d'organismes ont pris la peine, souvent dans des conditions difficiles, d'exprimer leur vision de la lutte à la pauvreté et de proposer pour le plan d'action gouvernemental les solutions qu'ils jugent nécessaires.

Le gouvernement n'en tient pas compte et avance des mesures pour l'emploi et le développement local qui, aussi louables qu'elles soient, ne sont pas adéquates pour réduire la pauvreté, encore moins pour l'éliminer, parce qu'elles ne s'accompagnent pas de l'essentiel : le relèvement du niveau de vie des personnes les plus pauvres de la société. Si on continue à maintenir celles-ci dans une situation de survie intenable, toutes les autres mesures risquent fort de faire chou blanc.

À ce sujet, dès l'automne prochain, une commission parlementaire compétente devrait se pencher sur la réponse du ministre responsable de l'application de la Loi à l'avis sur les cibles de revenus à atteindre que lui a présenté le Comité consultatif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

En tant que représentantEs éluEs des citoyennes et citoyens de vos circonscriptions, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les parlementaires, d'écouter leur voix et de porter leurs légitimes intérêts dans l'enceinte de l'Assemblée nationale : informez-vous sur ce nouveau plan d'action, questionnez-le, demandez qu'il soit bonifié. C'est le Québec tout entier qui s'en portera mieux.

Avec nos salutations,



Diane Vincent,
Présidente